



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-007-2026-05

PUBLIÉ LE 5 MAI 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-04-23-00006 - Acte de déclaration n°

DOS-2026/1780?? portant modification de fonctionnement des
"Laboratoires des centres de santé et hôpitaux d'Île-De-France »
à Paris (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-23-00006

Acte de déclaration n° DOS-2026/1780
portant modification de fonctionnement des
"Laboratoires des centres de santé et hôpitaux
d'Île-De-France » à Paris

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**Acte de déclaration n° DOS-2026 / 1780
portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
exploité par le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « LABORATOIRES DES
CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE » (LCSH IDF)
sis 125 rue d'Avron 75020 PARIS**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2024/5196 en date du 27 novembre 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE » (LCSH IDF) ;

CONSIDÉRANT La demande du 2 avril 2026 et complétée le 17 avril 2026 adressée par Madame Elisabeth KLEIN, biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale exploité par le Groupement de Coopération Sanitaire « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE » (LCSH IDF) sis 125 rue d'Avron à Paris 20^{ème}, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Marie-Françoise GAVINET au 1^{er} juin 2025 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Dominique LE CORRE au 1^{er} juillet 2025 ;
- La cessation des fonctions de biologiste-responsable de Madame Elisabeth KLEIN au 30 avril 2026 et son remplacement par Monsieur Yvan MARSAULT, pharmacien biologiste, à compter du 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT Le courrier portant nomination de Monsieur Yvan MARSAULT en qualité de biologiste-responsable à compter du 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale ;

CONSIDÉRANT L'attestation d'accréditation n° 8-3776 rév.13 délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du GCS « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX

D'ILE-DE-FRANCE » (LCSH IDF), ayant pour date de prise d'effet le 8 août 2025 et pour date de fin de validité le 28 février 2030 ;

CONSIDERANT Qu'au vu de l'attestation d'accréditation précitée, le laboratoire de biologie médicale du GCS « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ILE-DE-FRANCE » (LCSH IDF) est considéré comme accrédité sur l'ensemble de son activité au sens des dispositions de l'article L.6221-1 du Code de la santé publique ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens de droit privé « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ILE-DE-FRANCE » (LCSH IDF), dont le siège social est situé 125 rue d'Avron à Paris 20ème et enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 005 445 4, fonctionne sur les cinq sites ouverts au public ci-dessous :

1. Site de PARIS, site principal et siège social
GH Diaconesses Croix Saint Simon
125, rue d'Avron à PARIS (75020)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 696 n° 75 005 447 0
N° FINESS ET en catégorie 611 n° 75 005 701 0
2. Site d'IVRY – CMS Fanny Dewerpe
65, rue Georges Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 696 n° 94 002 207 2
N° FINESS ET en catégorie 611 n° 94 002 251 0
3. Site de MALAKOFF - CMS Maurice Ténine
74, rue Pierre Larousse à MALAKOFF (92240)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 696 n° 94 002 849 5
N° FINESS ET en catégorie 611 n° 92 002 941 0
4. Site de VITRY – CMS Pierre Rouquès
12-14 rue du Général de Gaulle à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 696 n° 94 002 251 0
N° FINESS ET en catégorie 611 n° 94 002 301 3
5. Site des Hôpitaux Saint-Maurice (Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne)
12/14 rue du Val d'Osne - 94410 SAINT-MAURICE
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase)
N° FINESS ET en catégorie 696 : 94 003 222 0

A compter du 1^{er} mai 2026, la liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Ivan MARSAULT, pharmacien, **biologiste-responsable**
- Séverine BLACHERE, pharmacien, biologiste médical
- Zhor DAHMANE, pharmacien, biologiste médical
- Anne GABARRE, pharmacien, biologiste médical

- Hélène GARREC, pharmacien, biologiste médical
- Marie-Aude ROBIN, pharmacien, biologiste médical
- Sabrina ZIANI, médecin, biologiste médical (site Saint-Maurice)
- Ali KARA, médecin, biologiste médical (site Saint-Maurice)

ARTICLE 2°: L'arrêté n°DOS-2024/5196 en date du 27 novembre 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ILE-DE-FRANCE » (LCSH IDF) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3°: Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4°: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 avril 2026

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS